

**Qui doit suivre du code de déontologie de Medair ?** Toute personne travaillant pour ou avec Medair doit respecter l'intégralité du code de déontologie de Medair. Cela inclut les employés, les travailleurs temporaires, les bénévoles, les consultants, les sous-traitants et les partenaires. Ce résumé d'une page présente les points les plus importants.

**Quelles valeurs guident nos actions ?** Les valeurs de Medair - la foi, la compassion, l'espoir, la dignité, la redevabilité et l'intégrité - guident la manière dont nous portons secours aux personnes en crise. Ce code de déontologie guide notre comportement, au sein de Medair et des communautés que nous servons. Nous respectons la législation locale, faisons preuve de discernement et sommes honnêtes. **Nous ne devons jamais maltraiter, blesser ou profiter de qui que ce soit. Nous traitons chacun avec dignité et respect.** Cela préserve la réputation de Medair et sa capacité à servir.

**Violations :** Nous devons tous respecter ce code de déontologie. En cas de violation (non-respect) du code, des sanctions pourront être prises par Medair, qui pourra mettre fin à la relation qui vous lie et/ou signaler les actes commis à la police ou à toute autre autorité compétente. Medair traite toute violation signalée avec sérieux et enquête rapidement en cas de plainte.

**Signalement :** Si vous soupçonnez une violation de ce code, vous devez le signaler à votre responsable, à votre interlocuteur chez Medair, à tout autre responsable sur votre lieu de travail ou au siège international de Medair à l'adresse suivante : [notify@medair.org](mailto:notify@medair.org). Ou utilisez votre système de reporting local. Si vous reportez de bonne foi des violations effectives ou présumées, Medair ne tolérera pas de représailles. Vous pouvez poser des questions sur ce code à votre responsable, à votre interlocuteur chez Medair, à un autre responsable, ou au siège international à [GSO-Legal-Dir@medair.org](mailto:GSO-Legal-Dir@medair.org).

**Harcèlement :** Medair veut que tous ses employés se sentent en sécurité et respectés. Medair n'autorise aucun harcèlement physique, sexuel ou moral (comportement offensant, intimidation, menaces ou abus) au travail.

**Prévention de l'exploitation et des abus sexuels :** Medair s'engage à protéger les personnes qu'elle sert contre toute forme d'exploitation sexuelle, d'abus, de harcèlement ou de violence. Il vous est interdit de payer ou d'échanger un emploi, des biens ou des services contre une activité sexuelle. Vous avez l'interdiction d'avoir des relations sexuelles avec un bénéficiaire.

**Protection de l'enfance :** Vous ne pouvez faire travailler des enfants. Vous avez l'interdiction de prendre part à une activité sexuelle quelconque avec des mineurs, même si vous considérez qu'ils sont suffisamment âgés. Medair crée un espace sécurisé pour les enfants et les protège de tout abus. Vous devez veiller à la protection des informations personnelles des enfants.

**Travail forcé et traite des êtres humains :** Medair n'autorise pas le travail forcé, la traite des êtres humains ou toute forme d'esclavage moderne. Il s'agit de violations graves des droits de l'homme et d'infractions pénales.

**Fraude et corruption :** Il vous est interdit de payer ou de recevoir des pots-de-vin. Vous ne pouvez utiliser l'argent et les biens de Medair que dans le cadre des activités légales de Medair. Toutes les transactions financières doivent être justifiées par des reçus et enregistrées de manière précise, complète et rapide.

**Conflits d'intérêts :** Vous ne pouvez influencer Medair pour qu'elle prenne une décision qui pourrait vous apporter un bénéfice personnel ou à l'un de vos parents ou amis. Par exemple, vous ne pouvez pas pousser Medair à acheter des couvertures à votre oncle. Si vous pensez que vous êtes en situation de conflit d'intérêts, vous devez en informer votre responsable ou votre personne de contact chez Medair.

**Partenaires :** Medair refuse de s'associer avec des personnes ou organisations promouvant la violence. Nous n'acceptons pas de recevoir de l'argent, d'employer ou de nous associer avec des personnes ou groupes qui gagnent de l'argent en enfreignant la loi.

**Responsabilité environnementale :** Respectez les lois environnementales et causez le moins de dommage possible à l'environnement. Ne gaspillez pas l'énergie ou les ressources naturelles comme l'eau et le bois. Minimisez les déchets en limitant votre consommation, en réutilisant ou en recyclant.

**Protection des informations** Protégez et ne partagez pas d'informations confidentielles sur Medair (ex : données financières) ou des données personnelles sur les bénéficiaires ou les employés - même si vous ne travaillez plus chez ou avec Medair.